

CORREZE DÉPARTEMENT
TULLE CANTON
TULLE COMMUNE
Secrétariat Général FG/SC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° \_\_\_\_\_

Liberté - Égalité - Fraternité

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

## Arrêté portant approbation de l'offre de prix et du contrat souscrit avec EUROPE SERVICE- EURO LOCATION pour la location d'une balayeuse

Le Maire-adjoint,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu l'arrêté n°31 du 31 mars 2023 abrogeant et remplaçant l'arrêté n°68 du 27 juin 2022 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jacques SPINDLER, Premier Adjoint,
- Considérant que la Ville de Tulle a sollicité, pour les besoins de ses services techniques, la Société EUROPE SERVICE – EURO LOCATION pour la location d'une balayeuse,
- Considérant qu'il convient, à cette fin, de souscrire un contrat avec ladite société,
- Vu l'offre de prix afférente,
- Vu le contrat de location correspondant,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1er :** Approuve l'offre de prix et le contrat souscrit avec la Société EUROPE SERVICE – EURO LOCATION – Parc d'activités de Tronquières – Avenue du Garric – 15000 AURILLAC pour la location à compter du 17 mai 2024 et pour une durée de trois semaines d'une balayeuse de marque SCHMIDT – Modèle SWINGO pour les besoins des services techniques de la collectivité.  
Le montant de cette location s'élève à 3 720 € HT soit 4 464 € TTC. Le forfait convoyage et de mise à disposition s'élève à 790 € HT - Aller-retour.

**ARTICLE 2 :** La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Ville,  
Compte : 613588 - Code : FONCTST/NETTOI

**ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze,
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE,
- au cocontractant.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Transmis au contrôle de Légalité le : 17 MAI 2024  
Date et Réf. de l'accusé de réception : 17 MAI 2024  
ADW - 16052024

TULLE, le 16 mai 2024

Maire-Adjoint,

Jacques SPINDLER





Impasse Blaise Pascal  
Zac de Baradel 2  
15000 AURILLAC  
Tél. 04 71 64 27 66  
Fax 04 71 64 24 54

# CONTRAT LOCATION sans chauffeur

2829

**EURO LOCATION**

Date : 16.01.2024

Location entre la Société  
EURO LOCATION d'une part  
agissant comme propriétaire et (1)

Nom<sup>(1)</sup> : D. LUIE  
Adresse :  
Téléphone :

**D'autre part, agissant comme locataire, il a été convenu ce qui suit (voir au verso) toutes conventions étant débattues préalablement sont annulées.**

Désignation du matériel : Bobcat  
Marque : Schmitz Type : 8511000  
N° Immat. : N° Série : 1730385  
Equipement :

N° EL : EL 2087  
Observations :

		Quantités		Prix Unitaires	Prix Total en € H.T.
		JOUR(S)	MOIS		
<b>TERMES FIXES</b>	Retour le : 7.06.24 à ..... heures			3720	3720
	Départ le : 17.05.24 à ..... heures				
<b>TERMES VARIABLES</b>	→ Soit : .....				
	Retour : .....	KILOMÈTRE(S)	HEURE(S)		
	Départ : .....		2400h		
	→ Soit : .....				
	→ Forfait de : .....				
	→ Suppl. au delà du forfait : .....				
<b>ASSURANCE CIRCULATION</b>	<input type="checkbox"/> A la charge du loueur avec une franchise : ..... €				
	<input checked="" type="checkbox"/> A la charge du locataire (voir art. 8).				
<b>CARBURANT</b>	Le matériel est livré plein, la différence vous est facturée au retour. Voir art. 2.			€/ litre	
<b>FRAIS DIVERS</b>	Voir art. 10 : 100 sport				700 -

**ATTENTION : La souscription par le locataire à l'assurance Responsabilité Civile Travaux est toujours obligatoire (voir art. 8). Les crevaisons sont à la charge du locataire.**

Prix H.T.	€
T.V.A. 20 %	€
<b>Prix T.T.C.</b>	€

Matériel pris et reconnu en bon état de marche par :  
M .....  
Lu et approuvé

Le présent contrat est conclu suivant les conditions générales énoncées ci-joint dont le locataire déclare avoir pris connaissance et les accepter sans restriction.

Matériel rendu par :  
M .....  
Lu et approuvé



ONE DAY HIRE - LOCATION COURTE DUREE  
BALAYEUSE ASPIRATRICE COMPACTE  
**SWINGO – SCHMIDT EL 9037**

**Mairie de TULLE**  
**A l'attention de Monsieur GIRAUD**  
**Zone Industrielle de Mulatet**  
**15, rue Marguerite Pradel**  
**19490 TULLE**

Nos Réf. : GL/AL/VS/AD 24-0783

Aurillac, le 16 Mai 2024



*Photo non contractuelle*

Impasse Blaise Pascal – ZAC Baradel 2 – 15000 AURILLAC

Tel. 04.71.64.27.66

SARL au capital de 100 000 euros - SIRET 41087577700022 - TVA Intracommunautaire FR 37410875777 - Code APE 7732Z



EURO LOCATION

## CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :

- Capacité utile en déchets : 2 M<sup>3</sup>
- PTAC : 5.000 kg
- Limité en déplacement à 25Km/h
- Conduite avec Permis VL
- Capacité en eau : 630 litres avec le recyclage
- Cabine 2 places panoramiques avec conduite à droite
- Signalisation aux normes
- Insonorisation cabine et refoulement de turbine
- Climatisation de la cabine
- Contrôle indépendant des balais D et G en pression et en écartement depuis la cabine
- Flexible de remplissage français avec raccords pour borne incendie

### LOCATION SANS CHAUFFEUR :

Loyer pour 3 semaines en € HT :	3.720,00 €
TVA à 20 % :	744,00 €
Loyer mensuel en € TTC :	4.464,00 €

Utilisation maxi sur la période : 120 heures

Coût de l'heure supplémentaire : 20 € HT

Forfait convoyage en supplément

Assurance obligatoire restante à votre charge

Impasse Blaise Pascal – ZAC Baradel 2 – 15000 AURILLAC

Tel. 04.71.64.27.66

SARL au capital de 100 000 euros - SIRET 41087577700022 - TVA Intracommunautaire FR 37410875777 - Code APE 7732Z



EURO LOCATION

**NON Compris dans la location (à la charge du locataire) :**

- \* Balais d'essui glace,
- \* Ampoules,
- \* Fusibles,
- \* Eau (+ additifs),
- \* Carburant,
- \* Adblue,
- \* Lave glace,
- \* Liquide de refroidissement,
- \* Graisse,
- \* Crevaisons pneumatiques,
- \* Pièces d'usure courantes et consommables (balais, bavettes, conduit d'aspiration...)
- \* Réparations dues à un défaut d'utilisation, de surveillance ou d'entretien (pièces dégradées suite à un choc ou à un accident, ...)
- Et de manière générale, tout ingrédient nécessaire au bon fonctionnement du matériel loué
- \* Assurance obligatoire

**Compris dans la location :**

- Maintenance assurée par notre technicien selon le carnet d'entretien constructeur (fluides et filtration)
- Maintenance curative en cas de panne assurée par nos soins

**Restitution du véhicule en fin de location :**

Un PV de restitution du matériel sera établi avant reprise. Tous les éléments ayant fait l'objet d'une détérioration devront être repris (en peinture pour les rayures profondes, nettoyé pour la sellerie) ou changés (casse de feux).  
Ex de réparation demandées: rayures marquées, éléments de carrosserie enfoncés, phares ou feux cassés, pare-brise fendu, rétroviseurs cassés, sellerie déchirée, trouée ou tachée, éléments manquants, etc...  
Le vieillissement dû à une usure normale (peinture ou plastiques ternis), marche pieds usés, etc... ne donneront pas lieu à une demande de remise en état.



**EURO LOCATION**

- Livraison :** Forfait convoyage et mise à disposition : **790.00 € HT A/R**
- Délai de livraison :** 2 semaines à réception de commande par retour du présent devis signé « bon pour accord » ainsi que du contrat de location associé.  
**(ATTENTION : Offre valable, sous réserve de disponibilité à la commande)**  
*Afin de garantir la disponibilité sur la période souhaitée, il convient de réserver le matériel 12 semaines avant la date souhaitée de mise à disposition.*
- Garantie:** **Sur toute la durée de la location / Pièces / Main d'Œuvre / Déplacement.**
- Cette garantie s'étend à toutes les pièces mises hors d'usage en conditions normales d'utilisation. Elle ne s'applique pas aux dommages résultant d'une mauvaise utilisation ou d'un défaut d'entretien ou de surveillance.
- Service après-vente :** Assuré par nos soins par véhicules atelier. Intervention sous **24 heures**  
20 véhicules ateliers répartis sur tout le territoire (voir dossier annexe SAV)
- Magasin :** Pour toute commande de pièces détachées avant 17H00, nous livrons en express le lendemain avant 10H00
- Documents fournis à la livraison :**
- Bon de livraison
  - Toute la documentation rédigée en langue française, nécessaire à une utilisation et un fonctionnement correct du matériel livré et à son entretien courant
- Validité de l'offre :** 60 jours